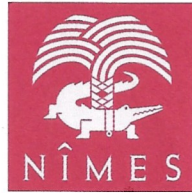


Direction Générale Adjointe
Développement & Cohésion du Territoire

☎ : +33 04.66.76.70.73

N/ réf. : MB/SM/JLN/FP n° 010.25



Monsieur Régis RAVAT
Président de l'A.FR.AV.
Association FRancophonie AVenir
2811 Chemin de Saint-Paul
Parc Louis Riel
30129 MANDUEL

NÎMES, le 5 juin 2025

Objet : Réponse à la demande de multilinguisme
pour la plaque UNESCO de la Maison Carrée de NÎMES

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 16 mai 2025, demande visant à inclure plusieurs langues, en plus de l'anglais, sur la plaque UNESCO installée devant la Maison Carrée de NÎMES.

Tout d'abord, nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à la mise en valeur de ce monument d'exception. Votre suggestion témoigne d'une volonté partagée de transmettre le plus largement possible la déclaration de valeur universelle de ce bien et d'assurer une meilleure accessibilité culturelle pour les visiteurs de différentes origines linguistiques, ceci conformément aux dispositions de la loi n°94-665 du 4 août 1994, dite loi TOUBON.

Cependant, il apparaît que les contraintes d'espace disponibles sur la plaque en bronze rendent techniquement impossible l'inclusion de traductions supplémentaires, en raison de la longueur des textes et des limites imposées par le format.

Néanmoins, soucieux de répondre favorablement à votre demande et de promouvoir une approche multilingue, nous avons décidé d'ajouter un dispositif complémentaire. Ainsi, dès cette année, un QR code sera apposé à côté de la plaque existante. Il est, à ce jour, en cours de fabrication.

Ce QR code permettra d'accéder directement, via un appareil mobile, à une version numérique du texte traduit en sept langues de plus que le français et l'anglais, à savoir l'espagnol, le portugais, l'allemand, l'italien, le néerlandais, le chinois et le japonais ; mais aussi d'augmenter ce nombre de langues en fonction de l'évolution des visiteurs étrangers de notre ville.

.../...

Cette solution, tout en respectant le cadre réglementaire en vigueur, vise à concilier les impératifs légaux, les contraintes techniques et notre ambition d'ouverture culturelle ; nous espérons qu'elle répondra à vos attentes et contribuera à enrichir l'expérience des visiteurs tout en respectant les contraintes techniques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Mary BOURGADE
Adjointe au Maire de NÎMES
Déléguée au Patrimoine Mondial UNESCO,
Aux Monuments antiques,
À la Coopération internationale décentralisée
